



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 13 JUILLET 2022 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS

Présents Municipalité : Jean Marc Peillex, Marie-Christine Dayve, Monique Ract, Véronique Clévy, Patrice Bibier-Cocatrix, Michel Stropiano, Gabriel Grandjacques, Amandine Rosset, Déborah Tarabuso, Lionel Canon, Julien Aafort, Aurélie Bibollet, Stacy Lopez, Cyrille du Peloux de Saint Romain.

Services municipaux : Laurent Claudel, Marc Sirop, Thibaud Louboutin, Pauline Bouvier.

En préambule de ce temps d'échange, Monsieur le Maire remercie la présence de chacun et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Cette réunion renoue avec le cycle de rendez-vous avec les habitants, après 2 années d'interruption liées à la pandémie de la Covid 19.

Il est donné information sur les prochaines réunions publiques. Les habitants de Bionnassay seront réunis le 19 juillet, puis une réunion publique portant sur l'ascenseur à eaux usées se tiendra à Saint Gervais le 03 août à 19 heures.

Depuis plusieurs mois, plusieurs résidents du plateau de la Croix ayant créé une association, ont pour démarche de répandre suspicions et tensions entre les habitants.

Le terreau de ce climat semble trouver son origine dans des reproches, des jalousies entre les personnes. Il est rappelé que la vente des terrains familiaux au profit de constructions nouvelles relève du droit privé et de la liberté de chacun.

Ainsi, plusieurs procédures ont été lancées par cette association devant les autorités, alors même que plusieurs membres de cette association n'ont pas respecté eux-mêmes les termes de leur autorisation d'urbanisme.

Par ailleurs, la porte-parole de cette association n'a pas hésité à affirmer que l'adjointe à l'urbanisme, qui a la délégation de l'urbanisme, touchait de l'argent pour délivrer des Permis de Construire. Ces propos sont inacceptables.

Ces actions ont eu pour corolaire, l'intervention d'associations environnementales à l'échelle nationale qui n'hésitent pas à revenir sur les Permis de Construire délivrés.

De plus, les choix des procédures lancées interrogent. Pour exemple, les autorisations d'urbanisme des habitants permanents sont attaquées systématiquement, alors que celles de familles non résidentes ne le sont pas. Cet écart de traitement a fait l'objet d'une alerte auprès du Procureur de la République.

Cet esprit délétère a conduit le Conseil municipal à lancer une consultation citoyenne auprès des habitants de Saint Nicolas pour que le choix de renouveler ou non le télésiège du chef-lieu soit porté par les habitants.

Ce remplacement d'appareil engage l'avenir du village. Soit les habitants adhèrent au maintien d'une activité économique touristique et ce changement de remontée mécanique est important, soit la majorité des habitants souhaite revenir sur l'histoire du développement économique de Saint Nicolas et le remplacement du télésiège du chef-lieu sera retiré du plan d'investissement de la STBMA.

Le projet de territoire de Saint Nicolas qui a fait consensus lors des élections municipales de 2020 et que le Conseil municipal et Monsieur le Maire souhaitent défendre doit être affirmé par les Saint Nicolatins au travers de cette consultation citoyenne.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Cette consultation citoyenne, répond à une réglementation inscrite dans le code général des collectivités territoriales. Elle a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal et d'une validation technique par les services de l'Etat.

Le scrutin se déroulera le 31 juillet 2022 de 8 h à 18 h dans la salle communale de Saint Nicolas. L'organisation de ce scrutin se déroule de la même manière que ceux des élections habituelles. Un Président de bureau, un secrétaire, des assesseurs seront nommés, des bulletins de vote, des isolements, une urne et une liste d'émargement seront à la disposition des électeurs. A l'issue, un procès-verbal sera rédigé et signé par le Président, le secrétaire et les assesseurs ; l'ensemble étant transmis à Monsieur le Préfet de la Haute Savoie.

Monsieur le Maire poursuit ces explications techniques, en précisant que malgré les démarches de l'association auprès de Monsieur le Préfet pour que cette consultation soit annulée, elle a bien été confirmée comme légale et aura lieu.

Ce sujet de renouvellement du télésiège est important pour le village. Il a été créé par Monsieur Lainé et modernisé en 1995. Aujourd'hui cette installation est en fin de vie et ses modalités d'usage sans ski au pied, son mécanisme en vitesse constante (pinces fixes), en font un appareil en fin de cycle.

L'épisode de la Covid 19 a également modifié la perception de ce moyen d'accès au plateau de la Croix. Durant l'hiver 2020/2021, seuls les transports publics avaient l'autorisation de circuler. Ainsi, le DMC a été ouvert, parce qu'il desservait des zones habitées et que c'est une télécabine (habitable fermé).

L'accès au plateau de la Croix ne pouvait donc se réaliser que par voie routière, créant une dangerosité accentuée de cette route de montagne étroite, avec une zone de parking réduite et un accès aux secours complexe.

Face à cette situation et à la pétition des habitants demandant à la commune d'agir pour plus de sécurité, un service de navettes a permis de générer 17 000 passages, d'alléger le stationnement au plateau de la Croix, d'améliorer la circulation et de rendre un accès plus aisé aux secours.

A l'issue, un point a été fait avec les pétitionnaires sur cette expérience et il a été décidé collectivement à l'unanimité (habitants et Municipalité) de poursuivre cette régulation de circulation en installant une barrière automatique permettant aux seuls ayants droits d'accéder sur cette route.

Le choix de changer le télésiège en télécabine, permettant de qualifier cet appareil de transport public, de le rendre plus fiable, plus sécurisé, notamment pour les jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite avec un fonctionnement étendu durant l'été, est issu de cette expérience de la période de la Covid 19.

Le remplacement du télésiège par un télépulsé (appareil comparable à celui de la Bastille à Grenoble), est issu de l'analyse technique de la STBMA. La contrainte de l'espace au sol (habitations de part et d'autre de la gare aval), l'évolution technologique vers des appareils débrayables (freinage des cabines en gares), les possibilités de différents tracés, a amené vers une solution de remplacement en lieu et place de l'appareil actuel.

C'est un beau projet d'évolution qui se dessine à Saint Nicolas par une pérennisation de la liaison entre le chef-lieu et le plateau de la Croix.

D'autres investissements sont programmés à Saint Nicolas. La scénographie du musée donnera une place prépondérante à la vie du village et à ses colporteurs, et sa dénomination sera changée au profit d'une enseigne plus générique (musée de village par exemple).



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Cette évolution s'intègre également dans le programme de rénovation de toutes les chapelles de la rive gauche du Bonnant, du projet de restauration de la scierie Chappot et de la création cet automne de la passerelle himalayenne au-dessus du torrent du Tarchet permettant un chemin d'évitement de la route départementale entre le Gollet et la Combe.

Ce continuum d'investissement a pour objectif de maintenir et développer l'attractivité culturelle du village de Saint Nicolas et s'inscrit par ailleurs dans le programme de la rénovation du Presbytère de Saint-Gervais qui deviendra la porte d'entrée, un lieu de médiation central et visible du parcours culturel que la commune propose à ses visiteurs et résidents.

Ces investissements importants financièrement n'auraient pu voir le jour sans le concours de nombreux acteurs publics et privés. Ainsi, la Fondation du Patrimoine, la famille Gombault, la Région, le Département sont aux côtés de la Municipalité pour mener à bien cette diversification et le maintien de rénovation du patrimoine culturel local.

Pour répondre à une question de l'assemblée, il est précisé que le Presbytère de Saint-Gervais continuera d'accueillir la paroisse et le secours catholique en rez de jardin, avec un accès extérieur autonome.

Aux Senards, l'aménagement du terrain après la zone des molocks sera fait pour l'année prochaine avec l'installation d'une table d'orientation et une zone de repos.

Pour répondre à une interrogation du public, il est précisé que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) va faire l'objet d'un bilan qui est rendu obligatoire au bout de 6 ans. Les alertes répétées auprès des associations environnementales, font courir un risque sur les zones constructibles actuelles. Aujourd'hui face à la pénurie des terrains constructibles, le territoire de Saint Gervais réussit à contenir l'évolution des prix (150 €/m² en moyenne), à l'inverse d'autres communes.

Une solution permettant de lutter contre les locaux vacants (durée sans usage de 6 mois/an), serait d'instaurer une taxe spécifique autorisée par la réglementation, visant à une multiplication de la taxe d'habitation pour les résidents non permanents.

Réponses aux questions du public :

Il est demandé qu'un habillage bois du fut de la barrière au départ de la route de la Croix soit fait, pour permettre sa plus grande intégration paysagère. (DST)

Les travaux de déploiement de la fibre optique par le Syane sont terminés. Le Conseil départemental doit concéder la gestion de la fibre, puis les opérateurs prendront le relais. Concrètement l'arrivée de la fibre dans les foyers devrait être opérationnelle en 2025.

Il est demandé que soient étudiés des aménagements visant à ralentir la vitesse en entrée de village. La création d'un plateau ralentisseur, l'installation de rétrécissements de voies, doivent être étudiées par les services techniques en lien avec les habitants. (DST)

Le traitement des flaques d'eau notamment vers l'église sera comblé par des matériaux non imperméabilisants. Les services techniques doivent proposer une solution, étant précisé qu'il n'est pas question de tartiner de goudron les abords de l'église classée.

Concernant l'aménagement d'un parking vers les Chattrix, il est rappelé que la commune n'a pas de terrain. La famille Gachet a accepté une utilisation à titre précaire et provisoire l'hiver dernier. La STBMA est quant à elle propriétaire des parkings sous « l'aiguille noire » et « la cordée ». Le développement de stationnements sur ce site est intégré à la DSP de la STBMA et des études doivent être menées pour en trouver la localisation.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

L'assemblée remercie la mise en place de navettes entre les Plans et le chef-lieu. Cette organisation répond à un besoin de mobilité pour les habitants et séjournants.

Le programme de construction de l'ascenseur valléen est étudié depuis 2019. Son point de départ se situe au niveau de la gare SNCF du Fayet et sa gare arrivée au Châtelet. Son débit sera modulable en fonction de la fréquentation et il sera qualifié de transport public. Ce mode de transport est largement promu par l'Etat et les services d'aménagement et d'environnement de la Préfecture ont coconstruit ce projet aux côtés de la Municipalité.

Le tracé ainsi proposé est le plus cohérent. Il est en lien avec la SNCF, le TMB, la gare routière, la vélo route, le « rézo pouce » et le service d'autopartage. Son achèvement est programmé pour décembre 2023.

Il fait l'objet d'un soutien financier important de la part de l'Etat, la Région, le Département et est inscrit au Plan Etat Région.

Ce programme a fait l'objet du programme électoral des deux listes et d'une consultation démocratique qui se poursuit encore aujourd'hui par l'instauration d'une enquête publique. Cet appareil s'inscrit également dans une révision globale des mobilités et du lien par un transport public performant entre la plaine et les hautes vallées.

L'ascenseur à eaux usées répond quant à lui à une mobilité de proximité entre le parc thermal et le centre bourg. Il est conçu sur le modèle des anciens funiculaires qui utilisaient la force motrice de l'eau avant l'arrivée de l'électricité. Sa spécificité est l'usage des eaux usées comme ballast, rendant ce projet le plus vertueux possible en termes d'environnement. De plus, sa technologie ne nécessite pas la présence de personnel, limitant de fait les charges de fonctionnement. Sur l'aspect financier, la commune a entrepris la recherche d'un financement européen qui reste à confirmer. Pour autant, son financement est d'ores et déjà assuré par le biais de subventions et l'autofinancement communal.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

